

États financiers consolidés de
Municipalité de Casselman

31 décembre 2024

Municipalité de Casselman

31 décembre 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 – 2
État consolidé des résultats	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 – 16
Annexes	
Immobilisations corporelles consolidées – Annexe 1	17
Excédent accumulé consolidé – Annexe 2	18
État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve – Annexe 3	19
État consolidé des charges par nature – Annexe 4	20

Aux membres du Conseil, résidents et contribuables de
Municipalité de Casselman

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Municipalité de Casselman (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 10 juin 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Municipalité de Casselman
État consolidé des résultats
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	8 708 758	8 940 122	8 184 802
Moins : Montants reçus pour les comtés et les conseils scolaires (note 3)	(4 428 434)	(4 607 005)	(4 203 347)
Imposition nette aux fins municipales	4 280 324	4 333 117	3 981 455
Frais des usagers	4 272 788	4 794 568	4 875 396
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	282 051	333 572	200 544
Province de l'Ontario	1 657 715	1 277 281	991 754
Autres municipalités	71 479	132 396	121 330
Licences et permis	275 100	330 800	174 755
Revenus de placements	394 369	378 560	417 314
Pénalités et intérêts	25 000	48 459	37 649
Amendes	21 000	6 173	15 641
Loyer	715 462	761 571	676 617
Vente de matériaux	58 250	43 189	21 574
Dons	201 500	3 652	209 432
	12 255 038	12 443 338	11 723 461
Charges (annexe 4)			
Administration générale	1 553 895	1 483 243	1 472 744
Protection des personnes et des biens	1 720 447	1 742 877	1 561 416
Services de transport	1 535 203	1 654 620	1 576 343
Services environnementaux	2 920 494	3 062 904	3 393 594
Loisirs et services culturels	1 673 288	1 853 123	1 827 419
Urbanisme et aménagement	649 440	708 058	2 706 482
	10 052 767	10 504 825	12 537 998
Excédent (déficit) de l'exercice	2 202 271	1 938 513	(814 537)
Excédent accumulé au début	35 301 710	35 301 710	36 116 247
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	37 503 981	37 240 223	35 301 710

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Municipalité de Casselman
État consolidé de la situation financière
31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	3 529 474	5 467 988
Taxes à recevoir	334 125	406 570
Débiteurs	1 563 487	977 941
Terrains détenus pour revente	1 539 556	1 539 556
Placements (note 4)	1 306 647	1 088 750
	8 273 289	9 480 805
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	2 158 711	2 131 889
Revenus reportés (note 6)	1 508 978	1 525 317
Emprunts (note 7)	17 906 216	18 949 730
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 8)	1 744 895	1 742 423
	23 318 800	24 349 359
Dette nette	(15 045 511)	(14 868 554)
Engagements (note 11)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	52 110 523	49 950 993
Stocks	8 007	28 844
Frais payés d'avance	218 281	190 427
	52 336 811	50 170 264
Excédent accumulé (annexe 2)	37 240 223	35 301 710
Gains de réévaluation accumulés	51 077	-
Excédent accumulé total	37 291 300	35 301 710

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil

_____, Mairesse

_____, Trésorier

Municipalité de Casselman

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024 Budget	2024 Réal	2023 Réal
	\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice	2 202 271	1 938 513	(814 537)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	92 682
Amortissement des immobilisations corporelles	1 789 246	2 140 449	1 937 567
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 328 625)	(4 299 979)	(3 127 271)
Diminution (augmentation) des stocks	-	20 837	(21 561)
Augmentation des frais payés d'avance	-	(27 854)	(24 972)
Augmentation de la dette nette	(2 337 108)	(228 034)	(1 958 092)
Dette nette au début	(14 868 554)	(14 868 554)	(12 910 462)
Gains de réévaluation accumulés	-	51 077	-
Dette nette à la fin	(17 205 662)	(15 045 511)	(14 868 554)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Municipalité de Casselman**État consolidé des gains et pertes de réévaluation**

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Gains de réévaluation accumulés au début	-	-
Gains de réévaluation non réalisés attribuables à :		
Fonds communs de placement	221 062	-
Reclassés dans l'état consolidé des résultats :		
Fonds communs de placement	(169 985)	-
Gains de réévaluation accumulés	51 077	-
Gains de réévaluation accumulés à la fin	51 077	-

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Municipalité de Casselman
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de l'exercice	1 938 513	(814 537)
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Diminution (augmentation) des taxes à recevoir	72 445	(141 494)
(Augmentation) diminution des débiteurs	(585 546)	216 538
Diminution des terrains détenus pour revente	-	75 078
Diminution des créiteurs et charges à payer	(41 850)	(579 892)
Diminution des revenus reportés	(16 339)	(830 272)
Augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles	1 060	294 485
Diminution (augmentation) des stocks	20 837	(21 561)
Augmentation des frais payés d'avance	(27 854)	(24 972)
Ajustements de la juste valeur marchande	(164 891)	-
	(742 138)	(1 012 090)
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	92 682
Amortissement des immobilisations corporelles	2 140 449	1 937 567
Augmentation du passif pour OMHSI	1 412	67 016
	2 141 861	2 097 265
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	3 338 236	270 638
Activité d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 231 307)	(3 879 299)
Activités de placement		
Disposition de placements	-	100 000
Acquisition de placements	(1 929)	(1 050 058)
	(1 929)	(950 058)
Activités de financement		
Remboursement du capital des emprunts	(1 043 514)	(1 014 070)
Diminution nette de l'encaisse	(1 938 514)	(5 572 789)
Encaisse au début	5 467 988	11 040 777
Encaisse à la fin	3 529 474	5 467 988

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 9.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Changement de méthodes comptable

Chapitre SP 3400 – Revenus

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, la Municipalité a adopté la nouvelle norme du chapitre SP 3400, « Revenus », qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation. La nouvelle norme est appliquée de manière prospective et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective de cette nouvelle norme comptable n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

2. Méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état consolidé de la situation financière présente les actifs et les passifs. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. Les actifs financiers nets sont la différence entre les actifs financiers et les passifs. Cette information donne les besoins futurs de revenus de la Municipalité et sa capacité de financer ses activités et de faire face à ses engagements.

Périmètre comptable

États financiers consolidés

Ces états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles, et incluent les opérations de tous les comités du Conseil et de la commission suivants qui sont sous le contrôle du Conseil :

Bibliothèque Publique de Casselman
Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman

Les états financiers de la Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 n'étaient pas disponibles au moment de la préparation des présents états financiers consolidés. Par conséquent, les informations financières de l'exercice le plus récent disponible (31 décembre 2023) ont été utilisées. La direction a déterminé que l'utilisation des informations de l'exercice précédent n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création d'une obligation de payer.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette.

Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'actif. Le coût, moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile avec les durées suivantes :

Machinerie et équipement	5 – 50 ans
Véhicules	10 – 20 ans
Routes	10 – 50 ans
Améliorations des terrains	20 – 75 ans
Bâtiments et installations	20 – 90 ans

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la cession. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie infinie.

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 25 000 \$ pour les installations civiles et actifs regroupés et de 10 000 \$ pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges sauf si regroupés lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour des raisons opérationnelles. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des compteurs, des poteaux et des bornes-fontaines.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande. Les intérêts courus sont inclus dans les débiteurs.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées à l'état consolidé des résultats et les notes complémentaires sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve consistent en des fonds mis de côté par le conseil pour des raisons spécifiques.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Municipalité de Casselman

Notes complémentaires

31 décembre 2024

3. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires

L'imposition des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires est composée des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
2024			
Imposition	2 883 873	1 628 666	4 512 539
Taxes supplémentaires	49 926	48 675	98 601
Taxes annulées	(2 695)	(1 440)	(4 135)
	2 931 104	1 675 901	4 607 005
2023			
Imposition	2 495 029	1 314 162	3 809 191
Taxes supplémentaires	183 417	213 407	396 824
Taxes annulées	(2 860)	192	(2 668)
	2 675 586	1 527 761	4 203 347

4. Placements

	2024	2023
	\$	\$
Épargne à terme, 5,00 % (5,00 % en 2023), échéant en août 2025 (août 2025 en 2023)	40 502	38 573
Fonds communs de placement	1 266 145	1 050 177
	1 306 647	1 088 750

5. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2023) au taux préférentiel majoré de 0,75 % (majoré de 0,75 % en 2023) dont la totalité était inutilisée en fin d'exercice (inutilisée en fin d'exercice 2023).

6. Revenus reportés

	2024	2023
	\$	\$
Frais de développement	1 288 160	1 281 689
Parcs	23 267	21 810
Autres	197 551	221 818
	1 508 978	1 525 317
La variation nette des revenus reportés au cours de l'exercice s'explique comme suit :		
Montants reçus	1 216 679	749 388
Revenus de placements	65 696	93 150
Revenus reportés constatés	(1 298 714)	(1 672 810)
	(16 339)	(830 272)
Revenus reportés au début	1 525 317	2 355 589
Revenus reportés à la fin	1 508 978	1 525 317

7. Emprunts

	2024	2023
	\$	\$
Emprunts contractés par la Municipalité, portant intérêt entre 2,01 % et 5,15 %, échéant entre 2026 et 2049	17 906 216	18 949 730

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2025	282 790	787 155	1 069 945
2026	1 836 619	810 550	2 647 169
2027	2 475 280	834 655	3 309 935
2028	271 185	680 547	951 732
2029	270 002	678 411	948 413
Ensuite	1 878 842	7 100 180	8 979 022
	7 014 718	10 891 498	17 906 216

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales.

8. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Les obligations principales de la Municipalité liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont composées du dépotoir, qui n'est plus en service, ainsi que de bâtiments et installations de la Municipalité contenant de l'amiante, qui devront être correctement éliminés lorsque ceux-ci seront vendus ou que des travaux de restauration seront entrepris.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début	1 742 423	1 380 922
Impact de l'application du chapitre SP 3280	-	294 485
Charge de désactualisation	1 412	67 016
Passifs engagés	1 060	-
	1 744 895	1 742 423

L'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles est composée des éléments suivants :

Activités d'après-fermeture du dépotoir	1 598 008	1 596 948
Bâtiments et installations	146 887	145 475
	1 744 895	1 742 423

Activités d'après-fermeture du dépotoir

Les exigences des activités d'après-fermeture du dépotoir ont été définies en conformité avec les normes de l'industrie et incluent le recouvrement final et la revégétation du dépotoir, la surveillance des puits, l'échantillonnage et l'analyse des eaux souterraines et des eaux de surfaces, la surveillance du niveau des eaux souterraines et la préparation des rapports au Ministère.

L'obligation enregistrée est basée sur des estimations et des hypothèses en rapport à des événements couvrant une période de plus de 20 ans, tout en utilisant la meilleure information disponible à la direction. Des événements futurs pourraient affecter de façon significative les estimations des dépenses totales, des capacités utilisées ou du total des capacités disponibles et les frais courus estimés, et seraient reconnus de façon prospective comme un changement d'estimation, lorsqu'applicable.

9. Renseignements complémentaires à l'état consolidé des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 4 299 979 \$ (3 127 271 \$ en 2023), dont 590 783 \$ (661 991 \$ en 2023) ont été payés après la fin d'exercice et 3 709 196 \$ (2 465 280 \$ en 2023) ont été payés au cours de l'exercice.

Des acquisitions des exercices précédents pour un montant de 139 880 \$ (valeur nulle en 2023) ne sont pas encore payées.

10. Régimes de pension

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, pour 2024, était pour 22 des membres (20 en 2023) du personnel. Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à recevoir par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2024 était de 168 450 \$ (157 768 \$ en 2023) pour services courants et est inclus dans les charges à l'état consolidé des résultats.

11. Engagements

Entretien du système d'aqueduc et d'égouts

La Municipalité a signé en janvier 2025 une entente pour l'entretien du système d'aqueduc et d'égouts qui vient à échéance en décembre 2027. Les déboursés totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 2 425 000 \$.

Enfouissement et collecte des déchets

La Municipalité a signé une entente en janvier 2025 pour la collecte des déchets de juillet 2025 à juin 2032. Les décaissements totaux prévus au cours des huit prochains exercices ont été estimés à 1 299 000 \$.

12. Droits contractuels

Entente de location

La Municipalité a signé treize ententes pour la location de bâtiments. Ces ententes viennent à échéance entre février 2025 et décembre 2027. Les encaissements totaux prévus au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 697 000 \$.

Services de protection contre les incendies

La Municipalité a conclu une entente pour des services de protection contre les incendies avec la Municipalité de La Nation, laquelle arrive à échéance en décembre 2038. Le montant total estimé à recevoir sur une période de quatorze ans s'élève à 633 000 \$.

13. Instruments financiers

La Municipalité, dans le cadre de ses opérations, porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de ses emprunts, qui porte intérêt à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2024, les principaux passifs financiers étaient les créditeurs et charges à payer et les emprunts.

14. Chiffres du budget

Le budget initial de fonctionnement approuvé par la Municipalité est présenté à l'état consolidé des résultats. Les budgets prévus comme investissements dans les immobilisations corporelles sont sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des chiffres réels. De plus, la Municipalité ne budgète pas de transactions dans les réserves et fonds de réserve, sauf les transferts avec le fonctionnement ou les immobilisations corporelles.

Municipalité de Casselman
Immobilisations corporelles consolidées
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 1

	Terrains et améliorations des terrains	Bâtiments et installations	Véhicules	Routes	Machinerie et équipement	OMHSI	Construction en cours	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût									
Début de l'exercice	6 445 322	48 215 254	2 347 628	10 458 177	13 478 715	139 880	2 627 506	83 712 482	81 157 676
Acquisitions	31 109	67 389	834 194	464 458	199 261	-	2 703 568	4 299 979	3 127 271
Cessions	-	(143 960)	98 700	-	45 260	-	-	-	(572 465)
Transferts	-	(1 476)	-	(107 095)	(162 741)	-	-	(271 312)	-
Fin de l'exercice	6 476 431	48 137 207	3 280 522	10 815 540	13 560 495	139 880	5 331 074	87 741 149	83 712 482
Amortissement cumulé									
Début de l'exercice	2 416 818	15 221 594	1 508 745	5 781 472	8 807 656	25 204	-	33 761 489	32 303 705
Amortissement	195 872	923 812	197 987	225 743	571 831	25 204	-	2 140 449	1 937 567
Amortissement cumulé sur les cessions	-	(1 476)	-	(107 095)	(162 741)	-	-	(271 312)	(479 783)
Transferts	(9 149)	(2 182)	49 350	-	(38 019)	-	-	-	
Fin de l'exercice	2 603 541	16 141 748	1 756 082	5 900 120	9 178 727	50 408	-	35 630 626	33 761 489
Valeur comptable nette	3 872 890	31 995 459	1 524 440	4 915 420	4 381 768	89 472	5 331 074	52 110 523	49 950 993

Municipalité de Casselman
Excédent accumulé consolidé
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 2

	2024	2023
	\$	\$
Réserves (annexe 3)		
Fonds de roulement	307 438	307 438
Élections municipales	14 000	7 000
Département des incendies	395 811	780 525
Hydro Casselman Inc.	75 042	75 042
Terrains détenus pour la revente	1 539 556	1 539 556
Activités récréatives	136 420	135 171
Routes	116 672	271 025
Immobilisations corporelles - bibliothèque	850	-
	2 585 789	3 115 757
Fonds de réserve (annexe 3)		
Adduction d'eau	(153 199)	186 007
Réseaux d'égouts	352 027	876 393
Urbanisme et aménagement	143 634	69 776
Dépotoir	251 960	128 585
	594 422	1 260 761
	3 180 211	4 376 518
Fonctionnement		
Pour la diminution de l'imposition	1 676 829	1 858 317
Bibliothèque publique de Casselman	115	(6 244)
Corporation de la revitalisation du centre-ville de Casselman	45 672	45 672
	1 722 616	1 897 745
Investis dans les immobilisations corporelles	34 204 307	31 001 263
Fonctionnement non financé	(6 000)	(6 000)
Immobilisations corporelles non financées	(116 016)	(225 393)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles non financée	(1 744 895)	(1 742 423)
	32 337 396	29 027 447
	37 240 223	35 301 710

Municipalité de Casselman**État consolidé de la variation des réserves et fonds de réserve**

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 3

	2024	2023
	\$	\$
Revenus		
Placements	72 742	59 635
Transferts nets du fonctionnement	(1 269 049)	(106 808)
Variation des réserves et fonds de réserve	(1 196 307)	(47 173)
Réserves et fonds de réserve au début	4 376 518	4 423 691
Réserves et fonds de réserve à la fin	3 180 211	4 376 518

Municipalité de Casselman
État consolidé des charges par nature
 Exercice terminé le 31 décembre 2024

Annexe 4

	2024 Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	3 006 089	3 009 498	2 871 614
Intérêts	685 265	670 797	713 661
Matériaux	573 075	534 792	592 743
Services contractuels	3 751 811	4 076 454	6 227 918
Transferts externes	247 281	71 423	34 797
Amortissement des immobilisations corporelles	1 789 246	2 140 449	1 937 567
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	-	92 682
Augmentation du passif pour OMHSI	-	1 412	67 016
	10 052 767	10 504 825	12 537 998